

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

QUALITE DE L'AIR

Fin de l'épisode de pollution de l'air, la circulation différenciée en centre-ville est désactivée.

La Préfecture lève les restrictions liées à la zone de circulation différenciée **à compter de minuit ce samedi.**

La qualité de l'air est un enjeu de santé publique. Il est impératif de préserver la qualité de l'air de notre bassin de vie. Pour cela chaque geste compte, alors continuons ensemble à privilégier les transports en commun et les modes de déplacement actifs – vélo, marche à pied -, à stationner son véhicule en dehors du centre-ville. La qualité de l'air, c'est l'affaire de tous !

- **Où se garer gratuitement ?**

Depuis plusieurs jours, 11 parkings de rabattement GRATUITS sont signalés sur Annecy, légèrement en extérieur de la rocade. Il vous sera ensuite facile de finir votre trajet en bus, à pied ou trottinette personnelle, etc.

11 parkings pour rejoindre la gare en bus :

- Barral = 6 minutes avec la ligne Rythmo 2
- Coubertin = 7 minutes avec la ligne 5
- Petit Port = 11 minutes avec la ligne 14.
- Sainte-Bernadette = 9 minutes avec la ligne 5.
- Mairie de Pringy = 24 minutes avec la ligne Rythmo 2.
- Le Météore = 16 minutes avec les lignes Rythmo 1, 6 et 7.
- Gare de Pringy = 21 minutes avec les lignes Rythmo 2 et 9.
- Vignières-Pommaries = 12 minutes avec les lignes Rythmo 1, 5 et 7.
- Sport espace Glaisins / cimetière = 20 minute avec la ligne 5.
- Albigny = 9 minutes avec la ligne 5.
- Sous-Aléry = 6 minutes avec la ligne Rythmo 3.

Il est cependant demandé à ceux qui ne disposent pas encore de leur vignette Crit'Air de la commander.

- **Comment se procurer une vignette Crit'Air**

Rendez-vous sur le site www.certificat-air.gouv.fr muni de votre carte grise.

La vignette Crit'Air est un dispositif national. Elle coûte 3,67€. Ce prix couvre uniquement les frais de fabrication, de gestion, et d'envoi. Il ne s'agit pas d'une taxe et il n'y a aucune recette pour le budget de l'Etat.